



la Maladie professionnelle est elle reconnue apres un infarctus

Par **letiti85**, le **05/11/2010 à 13:20**

j'ai eu un infarctus en 2002

j'ai effectué 27 ans de travaux pénibles (Formulaire en ma Possession signé par le DET) de 1978 à 2006 , depuis je suis en poste aménagé

je suis reconnu travailleur Handicapé au taux B

Pourrais je savoir si mon handicap peut être reconnu en maladie professionnelle sachant que l'infarctus à eu lieu chez moi ?

ou un lien (texte de lois) qui me permet justifier que la maladie est du à la pénibilité ou les démarches à effectuer pour le prouver

la lois Handicap peut être elle appliquée pour moi et que me rapporte elle vis à vis de la retraite ?

Par **P.M.**, le **05/11/2010 à 14:47**

Bonjour,

Normalement, c'est la Sécurité Sociale qui le décide mais je vous conseillerais de vous rapprocher d'une association spécialisée ou même de la MDPH...